

Gestion de la reprise d'activité et de la continuité d'activité dans le contexte du COVID-19

Métallurgie

Contexte

Le Covid-19 est un risque que l'ensemble des entreprises doivent intégrer à leur évaluation pour déterminer des mesures de prévention adaptées.

Les employeurs ont des obligations de prévention pour les travailleurs notamment celles de l'article L4121-1 du code du travail : l'employeur doit "prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs". Ces mesures comprenant : des actions de prévention des risques professionnels ; des actions d'information et de formation ; la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés."

Par ailleurs, la bonne appropriation des mesures de prévention vis-à-vis du COVID-19 par des salariés sécurise la reprise ou la continuité de l'activité des entreprises ; permet de limiter le risque d'absentéisme et à l'entreprise de développer sa performance à résister à tout risque viral et plus généralement concoure à limiter la propagation du virus dans la population.

Pour cela, il est important de développer une culture d'entreprise – par des connaissances communes et partagées – qui favorise la capacité à s'adapter à ce type d'évènement.

Objectifs

- Comprendre comment le COVID-19 se transmet.
- Connaître les barrières à la transmission du virus.
- Connaître les bonnes pratiques en entreprise pour éviter la transmission du virus.

Programme

La formation comprend 5 parties et une évaluation :

1. Le COVID-19
2. Me protéger – Protéger les autres
3. Se laver les mains
4. Garder le virus à distance
5. Nettoyer et désinfecter

Chaque partie comprend :

- des contenus explicatifs décomposés en items simples ;
- une présentation des bonnes pratiques ;
- **des recommandations concernant la prévention dans les entreprises du secteur de la métallurgie ;**
- des questions qui conduisent le professionnel à s'interroger sur les notions abordées ;
- une correction immédiate des questions qui permet au professionnel d'évaluer lui-même ses connaissances ;
- un commentaire pour chaque question qui vient compléter la notion abordée et qui facilite l'appropriation des connaissances.

Les contenus sont construits sur la base des recommandations relatives au COVID-19 du Ministère du Travail, du Ministère de la Santé et des Solidarités, de Santé Publique France et du Guide de l'UIMM pour la prévention des risques liés au coronavirus.

Les recommandations de prévention en entreprises ont été élaborées avec l'UIMM Adour Pyrénées et des entreprises membres de l'UIMM.

Méthodes pédagogiques – FOAD (Formation Ouverte à Distance)

Module de e-learning tutoré et interactif composé :

- de contenus abordant les bonnes pratiques en matière de continuité ou la reprise de l'activité des salariés face au risque de COVID 19 à domicile ;
- de questionnaires interactifs qui engagent l'apprenant à se questionner sur ses acquis ;
- de corrections immédiates et de commentaires de chaque question qui synthétisent les notions clés à retenir et ainsi renforcent l'appropriation des connaissances.

Modalités de la formation

- Connexion : accès à la formation par un lien internet, connexion sans inscription préalable par le nom et le prénom du salarié ; possibilité d'interrompre et de reprendre la formation.
- Suivi de la participation : fourniture de la liste nominative de parcours commencés et terminés 2 fois par semaine (lundi – jeudi).
- Assistances pédagogique et technique : par email ou téléphone avec réponse à l'utilisateur sous 24 heures maximum. Support Focus Qualité : 05 59 30 41 65 / support@focusqualite.fr

Pour les personnels ne disposant pas des compétences pour naviguer sur internet ou n'ayant pas accès à un équipement connecté à internet, une version papier de la formation est disponible. Elle comprend : un livret de formation, une grille nominative de réponse, et une grille de correction avec les commentaires.

Convention et attestation de formation

Focus Qualité est un organisme de formation référencé auprès de Datadock. Une convention de formation peut être établie. A l'issue de la formation, Focus Qualité fournit une attestation de formation nominative pour l'ensemble des parcours terminés.

Durée

Durée moyenne de formation : 1 heure environ

Durée de déploiement initiale : 4 semaines

Organismes concernés

- UIMM Territoriales.
- Entreprises du secteur de la métallurgie.

Public concerné

Tout professionnel des entreprises du secteur de la métallurgie.

Coût de la formation

- Tarif public : 15€ par salarié (*)
- Entreprises adhérentes UIMM : 10€ par salarié (*)
- UIMM Territoriales : 7,50€ par salarié (*)
- Surcoût pour la fourniture des supports de la version papier de la formation : 2,00 € par salarié (*)

(*) Prix nets de taxes

Seuls les parcours e-learning terminés et les parcours version papier sont facturés.

Facturation minimum : 300€

FOCUS QUALITÉ - SAS au capital de 34 250€ - www.focusqualite.fr

Technopôle Hélioparc – 2 avenue Pierre Angot - 64053 Pau Cedex 9

Tél. : 05 59 30 41 65 - contact@focusqualite.fr

SAS au capital de 34 250€ - SIRET : 830 608 527 00016

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 75640422464 auprès du préfet de la région Nouvelle Aquitaine

